



WALDBËLLEG

COMMUNE DE WALDBILLIG

Art. 18 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le Ministre de l'Intérieur.

Le Conseil communal est invité à se réunir le

jeudi, 18 janvier 2024 à 18:00 heures

à la salle des séances à L-7680 Waldbillig, 1, rue André Hentges,
afin de discuter sur les objets suivants :

ORDRE DU JOUR :

Séance publique

- 2024-01-01 Désignation d'un local pour la réunion du conseil communal pendant la durée des travaux de transformation de la mairie ;
- 2024-01-02 Approbation de deux procès-verbaux d'adjudication publique immobilière du 13 décembre 2023 ;
- 2024-01-03 Décision portant sur l'utilisation future des biens immobiliers de l'hôtel des Cascades et de la résidence y annexée ;
- 2024-01-04 Budget rectifié 2023 ;
- 2024-01-05 Budget 2024 ;
- 2024-01-06 Approbation du concept d'adaptation climat de la commune de Waldbillig dans le cadre du pacte climat ;
- 2024-01-07 Prorogation de l'heure d'ouverture de tous les débits de boissons de la commune de Waldbillig à l'occasion de certaines fêtes en 2024;
- 2024-01-08 Projet d'entretien de chemins ruraux à Christnach;
- 2024-01-09 Modification ponctuelle du règlement sur les taxes de chancellerie ;
- 2024-01-10 Demandes de subside ;
- 2024-01-11 Questions des membres du Conseil communal au Collège des bourgmestre et échevins ;
- 2024-01-12 Divers.

Waldbillig, le 12 janvier 2024

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

La bourgmestre,

La secrétaire,

